

avait six mois pour faire son travail. Le comité étudiait uniquement les répercussions d'une faillite sur le salarié. On avait d'abord prévu que le comité travaillerait pendant six mois, ce qui n'est pas très long, et que son rapport serait prêt avant que le projet de loi présenté à la Chambre en soit à l'étape de la deuxième lecture. Le rapport n'est pas ici. Le gouvernement a créé un comité et lui a donné six mois pour étudier les répercussions d'une faillite sur le salarié. Nous voulions recevoir ce rapport avant l'étape de la deuxième lecture.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois lui signaler que son temps de parole est écoulé. Il ne peut continuer qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Shields: Merci, monsieur l'Orateur. Où est le rapport du comité? Ne pensez-vous pas, monsieur l'Orateur, que les députés devraient avoir immédiatement une copie du rapport afin de pouvoir l'étudier à leur aise et présenter leurs recommandations?

J'imagine que le ministre n'apprécierait pas tellement un pareil renversement du processus. Nous en sommes à l'étape de la deuxième lecture et nous n'avons toujours pas le rapport. Je me demande bien pourquoi. Si, comme il l'a dit, le ministre tient à ce que cette mesure législative soit apolitique et qu'elle soit renvoyée au comité, nous devrions en faire la meilleure loi possible afin de venir en aide aux salariés qui ont été jusqu'à maintenant défavorisés par nos lois sur la faillite. Quand le ministre diffusera-t-il le rapport et le remettra-t-il aux députés? Il en a le pouvoir. Qu'attend-il pour le faire?

Notre pays est en butte à de graves problèmes et je n'aime pas beaucoup que le ministre vienne nous dire à la Chambre: «Ne faisons pas de politique avec cela. Si vous avez quelque chose à dire au sujet de l'économie, vous vous servez de la loi sur la faillite pour faire de la politique». Ce n'est pas vrai. Le gouvernement n'aurait pas pu présenter de mesure plus appro-

Faillite

priée que le bill sur la faillite. C'est vraiment curieux que le gouvernement choisisse ce moment-ci pour présenter une mesure sur la faillite. Espérons que cette mesure est bien conçue, monsieur l'Orateur, parce que si le gouvernement maintient son programme énergétique national malencontreux et sa politique économique désastreuse, et qu'il continue à trop dépenser et à emprunter pour appuyer le dollar canadien, nous nous trouverons dans une situation plus grave avant deux ans que nous n'aurions jamais pu l'imaginer par le passé. Le gouvernement doit s'attaquer au problème de toute urgence. Seul le gouvernement est à blâmer pour le gaspillage et le laisser-aller dont nous sommes témoins au Canada aujourd'hui.

La toute dernière chose dont je veux parler a trait au président d'Imperial Oil, qui a bien fait comprendre que s'il n'est pas sûr tant soit peu qu'un accord énergétique pourra être conclu à l'égard de son usine de Cold Lake d'ici au 1^{er} juin, le projet sera abandonné. Il s'agit d'un projet de 12 milliards de dollars qui sera d'une valeur incalculable pour l'économie du Canada.

En outre, il ne faut pas oublier les 40 millions de dollars prêtés à Imperial Oil par le gouvernement pour maintenir son équipe de recherche. Les députés d'en face l'ont-ils oublié? Cela se passait il y a à peine six mois. Ces 40 millions de dollars ne sont pas remboursables si l'usine n'est pas construite. Imperial Oil est à la veille de dire: «Messieurs, si vous êtes incapables de prendre une décision à l'égard de la politique énergétique nationale et si vous ne pouvez parvenir à vous entendre, nous abandonnerons le projet et nous le reléguerons aux oubliettes.»

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 6 heures?

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Comme il est 6 heures du soir, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité des dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)